

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD1773

présenté par
Mme Kerbarh, rapporteure

ARTICLE 7

À l'alinéa 26, substituer au mot :

« coût »

le mot :

« montant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.